

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021



Affichage et convocation : 27.09.2021

Réuni sous la présidence de M Bruno DEDION, Maire.

Présents : M Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Marie- Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFHEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Nicolas JACQUEMAIN, Gwenaëlle GAREL, Patrick SERGEANT (arrivé au point « Non valeur comptable), Béatrice AUTIER.

Absents excusés : Mme Alice NOWAK, M Fabrice BARBAISE, Alexandre PIERMEE, Thierry LEVERT , Mme Aline THOLIERE

Pouvoirs : de M Alexandre PIERMEE à Mme Béatrice AUTIER,  
de M Thierry LEVERT à Mme Béatrice AUTIER.

Secrétaire de séance : M Alain BEAUFHEY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 AOUT 2021 :

A l'unanimité, le compte-rendu est approuvé.

INFORMATION DES DELEGATIONS AU MAIRE : Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations utilisées sur les points 2°, 8° et 10° des délibérations des 04/07/2020, 21/09/20 et 02/11/2020.

DEMANDES DE SUBVENTION 2021 :

Associations	Voté
A.S.PRIX	25 000 € par 10 voix pour et 1 abstention (M PIERMEE). M Alain SOHIER n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle
Charleville Mézières Athlétisme pour les 5èmes « Foulées Pirisiennes »	500 € à l'unanimité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du virement de crédits de 7700€ de l'article 60633 à l'article 6574.

NON VALEUR COMPTABLE ET EFFACEMENT DE DETTES POUR VALIDATION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- pour mandatement la validation de 3 listes de non-valeurs d'un montant respectif de 313.99 €, de 279.70 € et de 861.26 € au titre de l'effacement de dette à budgétiser à l'article 6542 pour un total de 1 454.95 € ,
- et pour mandatement une liste de non-valeurs d'un montant de 1 234.82 € à budgétiser à l'article 6541 (cette non-valeur n'efface pas la dette du débiteur)
- le virement de crédits de l'article 60628 à l'article 6542 pour 2000 €.

## **PERSONNEL COMMUNAL :**

**Apprentie :** à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'accueil d'une apprentie du Lycée de St Laurent pour une durée de 2 ans, pour un CAPa Jardinier paysagiste du 11/10/21 au 31/08/2023, accepte sa rémunération représentant 43 % du SMIC la 1<sup>ère</sup> année et 51 % la 2<sup>ème</sup> année.

**Dispositif « France Relance »** présenté par le Gouvernement pour des emplois aidés (Parcours Emploi Compétences) : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent pour une durée d'un an, d'une durée hebdomadaire de 20 h (saison hivernale) puis 35 h (saison estivale).

## **REGIE DE RECETTES : MODIFICATION CAUTIONNEMENT :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal modifie sa délibération en date du 25.08.21 portant création d'une régie de recettes pour notamment le paiement de la restauration :

-**en son article 5 :** \*autre possibilité pour régler par virement sur le compte de dépôt de fonds au Trésor n° 000020003150 07.

\*il ne sera pas distribué de ticket mais une quittance.

- **et en son article 10 :** le régisseur est assujetti à un cautionnement auprès de l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

**ADOPTION PAR ANTICIPATION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 :** Dans l'attente de données de la Trésorerie. Remis à une séance ultérieure.

**SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE DE 2 ANS SUR LES PROPRIETES BATIES POUR LES LOGEMENTS NEUFS : MODIFICATION DELIBERATION DU 25.08.21 .** A l'unanimité, le Conseil Municipal complète sa délibération du 25/08/2021 en limitant l'exonération à 40 %.

**NOUVELLES PROPOSITIONS D'ASSURANCES :** Après étude du tableau de comparaison des offres des compagnies d'assurance, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir GROUPAMA. Une prochaine étude interviendra dans 1 ou 2 ans.

**TRAVAUX :** (montants TTC) : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les travaux avec les entreprises suivantes :

**Eclairage public et aménagement rue des Prés Glacerons :** FDEA pour 7 920.72 € € et 330.03 € et d'Urano pour 15 099.36 €

**Bandes podotactiles aux écoles rue du Stade :** T1 pour 744 €.

**Mise en sécurité des piétons route de Fagnon :** Urano pour 93 462.60 € après mise en concurrence par appel d'offres. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat (Detr) de la Région, du Conseil Départemental.

**Mise en peinture des barrières de la commune :** association Ré'actif à 3 851.90 €,

**Alarme de sécurité de la mairie :** Pro'Elec pour 2 752.15 €

**Acoustique de la restauration et de la salle du conseil Municipal :** Plaf'déco à 10 771.20 € avec demande de subvention pour la restauration au travers du Plan de Relance.

**Remplacement de 2 portes de la mairie :** le Conseil Municipal décide de procéder à l'appel de devis pour des portes en alu à la place du bois.

Information sur l'aménagement proposé du parking devant l'atelier municipal : le projet présenté a recueilli l'avis favorable du Conseil Municipal avec une porte coulissante pour l'entrée du parc technique. Madame CARRE VERITA remercie M LEVERT et M BARBAISE pour leur étude de plan.

#### **FIN D'ANNEE : CRITERES POUR LE REPAS DES ANCIENS ET DU COLIS AUX SENIORS :**

repas de fin d'année aux Anciens : A l'unanimité , le Conseil Municipal décide :

- de la gratuité pour les 65 ans et plus au 01/01 de l'année concernée,
- du traiteur, M Loumaizia, pour un tarif de 39 € /personne,
- et de l'animation avec l'orchestre de JL Bertrand.

L'orchestre Macadam sera contacté pour 2022.

Colis des Anciens : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide des tarifs d'achat suivants : 35 € pour un couple et 25 € pour une personne seule. L'âge sera étudié en commission.

Voyage des Anciens : faute d'inscription (25/50 inscriptions minimum), le voyage est annulé. Un courrier sera adressé aux inscrits.

#### **FESTIVITES A VENIR : M SOHIER Alain, conseiller à l'animation en informe les élus :**

- spectacles de marionnettes les 12 et 13 octobre à l'espace BL avec Ardenne Métropole.
- « Les Foulées Pirisiennes » le 04.12.2021
- prévision d'une Fête des Sports au printemps 2022.

#### **Manifestations à venir : M BEAUFHEY Alain, Adjoint à l'aménagement en informe les élus :**

- ramassage des monstres en portes à portes le lundi 25/10.
- au travers de l'Atlas de la Biodiversité Communale : le 23/10 construction d'hôtel d'insectes, le 20/11 soirée de « la Trame Noire » (impact de l'éclairage sur la faune), le 11/12 soirée sur le thème des castors présenté par M Chagot Pascal et en 2022 fabrication de nichoirs à oiseaux.

#### **POINT ARDENNE METROPOLE PAR M LE MAIRE :**

- Ordures ménagères : Ardenne Métropole s'engage pour parvenir à diminuer le volume des déchets. Pour y arriver, l'agglomération devrait instaurer prochainement la mise en place d'une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour réduire la production de déchets d'au moins 8000 tonnes d'ici 2026.

– Fonctionnement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

M le Maire répond à M Beaufey, Adjoint, à la question du vote ou non du Programme Local de l'Habitat : non voté.

#### **Mme COHIDON, Adjointe au social, communique les informations suivantes :**

- cours informatiques : repris et appréciés des participants.
- désistement du maraîcher pour ses tournées par manque de rentabilité.
- prochaine réunion de commission animation le 22/10 à 18 h en mairie.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la cérémonie de remise du Label sportif samedi 02/10 à 11 h.